

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**DESIGNAZIONE PÀ L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI UN
MERRE IND'A A CUMMISSIONE REGIUNALE DI A
FURMAZIONE DI E LISTE ELETTURALE PER
L'ELEZZIONE DI I MEMBRI DI A CAMERA
D'AGRICULTURA REGIUNALE DI CORSICA**

**DÉSIGNATION PAR L'ASSEMBLÉE DE CORSE D'UN
MAIRE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION
RÉGIONALE DE L'ÉTABLISSEMENT DES LISTES
ÉLECTORALES EN VUE DE L'ÉLECTION DES MEMBRES
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION CORSE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Par courrier en date du 17 juillet 2024, Monsieur le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud sollicite, en vertu des dispositions de l'article R. 512-14 du Code rural et de la pêche maritime, la désignation d'un maire par l'Assemblée de Corse, afin de siéger avec voix délibérative à la commission régionale d'établissement des listes électorales (CELE).

En effet, par décret n° 2024-645 en date du 29 juin 2024 il est créé une chambre d'agriculture de région dénommée « chambre d'agriculture de région Corse », constituée par fusion de la Chambre régionale d'agriculture de Corse et des chambres départementales d'agriculture de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse, dont le siège est situé à Vescovato.

Pour rappel, il a été désigné par délibération n° 21/165 AC du 1^{er} octobre 2021 respectivement au sein des commissions départementales d'établissement des listes électorales pour les membres des chambres d'agriculture de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud :

- Monsieur Jean-Marc BORRI
- Monsieur Jean BIANCUCCI

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.